Quarante-cinquième année. — N° 151. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 26 Juin 1886.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

un an . . . . . 30 fr.
six mois 15
trois mois 8

Poste :

un an . . . . . 35 fr.
six mois 18
trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUIN 1886

Eu et Tréport

Mardi soir, entre huit et neuf heures, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, entourés de leur famille, ont appris le vote du Sénat au château d'Eu.

Dans la journée, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris ont reçu plus de deux cents personnes, adressant à chacune un remerciement, un encouragement. Une véritable nuée de lettres et de dépêches arrivaient à chaque instant, apportant aux futurs exilés des effusions sympathiques qui devaient leur faire paraître moins dur le coup qui allait les frapper.

Quand cette dernière dépêche lui parvint, Monsieur le Comte de Paris en donna lecture à haute voix à sa famille et aux quelques amis restés au château.

Ceux qui ont assisté à cette scène déclarent qu'ils ne pourront jamais l'oublier.

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, émus, mais fermes, relevèrent par quelques nobles paroles le courage des leurs.

Les assistants s'étaient tous levés, silencieux, devant la grandeur simple de cette scène ; Madame la Comtesse de Paris allait de l'un à l'autre, relevant par un mot, par un serrement de main, les courages abattus.

Si prévu qu'était le résultat du vote de la loi par le Sénat, il n'en a pas moins causé à Eu, dès qu'il a été connu, une véritable émotion.

Pendant toute la soirée, un certain nombre d'habitants attendaient les nouvelles contre la grille du château, questionnant les domestiques, les visiteurs, les employés du télégraphe.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Monseigneur a commencé par recevoir les députations, entre autres celles de l'Hérault, du Gers, des Vosges, de la Meurthe, du Cher, de l'Aisne, de l'Auvergne, de la Bretagne, de Lyon, de Montpellier, d'Arles, de Marseille, de Bordeaux, etc.

» M. Plichon, qui conduisait la députation du Nord, lui a adressé un discours ému, auquel Monseigneur a répondu par de nobles paroles, dont j'entends les dernières :

» — Ayez confiance, comme j'ai confiance en moi-même !

» Puis a commencé le défilé dont je viens de vous parler, et où toutes les classes se trouvaient confondues, depuis les plus grands noms jusqu'aux plus humbles.

» Comme je suis resté près de Monseigneur, je l'entends dire :

» — Mais ne pleurez donc pas ! Nous ne devons pleurer que pour des adieux, et nous ne nous quittons pas pour ne plus nous revoir. Nous nous reverrons, et bientôt ; j'ai pleine confiance dans l'avenir, et dans un avenir prochain.

» Et à d'autres :

» — De la concorde, du calme, de la résolution !

» Ou bien encore :

» — Je veux que tous répondent, à la sanglante injure qu'on me fait, en respectant l'ordre. Pas de bruit, pas de cris inutiles. »

On a consigné au Tréport toute la gendarmerie des environs, à peu près 50 à 60 hommes, et l'on attend deux escadrons de cavalerie envoyés d'Abbeville.

Le *Moniteur universel* dit que la grande préoccupation de Monsieur le Comte de Paris et de Madame la Comtesse de Paris, c'est de laisser leur fille, la princesse Louise, dans l'état de santé où elle est depuis trois semaines.

Le docteur Guéneau de Mussy n'a pas caché ses appréhensions ; il faudra bien des soins, et la convalescence sera de longue durée.

Le paquebot *Victoria*, de la Compagnie anglo-française, qui fait le service entre Dieppe et Newhaven, est arrivé au Tréport la nuit de mardi à mercredi. C'est l'un des plus petits steamers de la ligne, mais on n'a pu en trouver d'autres réunissant les conditions nécessaires pour entrer dans le petit chenal du Tréport ; il est à fond plat et à roues.

Depuis le vote de la loi d'expulsion, un très grand nombre de personnes sont allées inscrire leurs noms sur les registres déposés chez le concierge de l'hôtel Galliera, rue de Varennes, à Paris.

Eu, 24 juin.

Les visiteurs et les députations affluent au château. Une grande quantité de paysans et d'ouvriers entrent en costume de travail ; en ce moment même ils sont en plus grand nombre que les autres visiteurs.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, a eu lieu dans le parc du château le défilé des visiteurs, composés en grande partie d'ouvriers de la ville et des paysans venus de très loin. Les adieux qu'ils ont adressés aux Princes ont été particulièrement touchants.

A midi et demi, les sénateurs et députés de la droite sont arrivés. Le Prince les a reçu dans la salle des Guises ; il a adressé un mot à chacun. L'émotion était profonde.

A deux heures précises, le Prince a quitté le château, après des adieux déchirants à ceux de ses enfants qu'il laissait à Eu.

C'est le seul moment où Monsieur le Comte de Paris ait trahi par des larmes l'émotion poignante qu'il ressentait. Une foule considérable que l'on peut évaluer à plus de vingt mille personnes couvrait les quais du Tréport, les jetées, les hauteurs qui dominent la ville et garnissait les fenêtres en dépit des mesures tracassières et inutiles prises par la police que dirigeait M. Levaillant, envoyé exprès par M. de Freycinet pour veiller à l'exécution de la loi d'exil.

Les voitures des Princes sont arrivées sur le quai d'embarquement à deux heures et demie.

A peine étaient-ils sur le bateau que la foule qui les avait acclamés sur le passage a poussé les cris les plus significatifs.

Le Prince, très ému, le chapeau à la main et comme saluant la terre d'où il était banni, a répondu d'une voix vibrante : « Messieurs, vive la France ! »

Répondant à de nouveaux cris enthousiastes, il a ajouté : « Au revoir ! » Puis au moment où l'ancre a été levée : « A bientôt ! »

Il est impossible de décrire l'émotion qui étreignait la foule.

C'était un spectacle grandiose.

LA FAMILLE BONAPARTE

Mercredi, pendant la journée, le prince Jérôme a reçu un certain nombre de visiteurs, MM. Renan, Lachaud, Philis, etc. ; puis il a dîné avec sa sœur, la princesse Mathilde, venue de Saint-Gratien.

Le prince Jérôme Napoléon est arrivé à neuf heures du soir à la gare de Lyon. Il est descendu de sa voiture devant la prison de Mazas. Il s'est dirigé vers la gare du départ, seul, en veston noir, chapeau de voyage.

Le prince paraissait très affecté. Il s'est promené sur le quai pendant environ dix minutes, en causant avec quelques amis.

Au coup de sifflet annonçant le départ, les personnes qui avaient pu pénétrer sur le quai se sont découvertes. Des cris se sont fait entendre. M. Cunéo d'Ornano se faisait remarquer en criant : « Vive Monseigneur ! A bientôt ! »

Ces cris étaient répétés par les manifestants.

Un haut personnage de l'entourage du prince Jérôme a crié, à pleins poumons : « Vive la République du prince Napoléon ! »

Le prince Victor a reçu ses amis dans ses appartements de la rue de Monceau.

Dans la rue, il y avait une forte escouade de police.

A part deux ou trois altercations de promeneurs avec les agents, l'ordre n'est pas troublé.

La réception a commencé à deux heures.

A quatre heures dix, au moment où le nombre des visiteurs est le plus considérable, le Prince prononce son discours d'adieu :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

DEUXIÈME PARTIE

Le Club des Abandonnés

IX

LE DOIGT DE DIEU

Après un silence, Mme Bazin continua en ces termes :

— Tout ce que je viens de vous dire, j'en eus à peine la conscience dans le premier moment... Le docteur m'avait ramenée chez moi... Je parvins... Dieu m'en donna la force... je parvins à regagner ma chambre, mon lit... J'y tombai, désespérée, accablée... Lorsque Mathias arriva, deux jours plus tard, il me trouva mourante... Le médecin avait appelé... Notre médecin... Un vieil ami... Il devina la vérité, comprit mes angoisses et voulut rester seul avec moi... Je lui dis tout, certaine qu'il me garderait le secret... Il est mort sans avoir trahi... Je pouvais espérer que mon sacrifice, du moins, ne serait pas inutile et que Mathias n'aurait aucun soupçon... qu'il ne saurait rien...

— Comment donc a-t-il appris...

— Attendez ! Il avait été si bon durant ma longue convalescence, il s'était remis au travail avec une telle ardeur que déjà renaissait notre prospérité d'autrefois. Je l'aimais plus encore que par le passé. Deux années s'écoulèrent.

» Une saison des plus fructueuses permit l'achat de la petite campagne qui avait toujours été l'objet de notre ambition. Ma santé s'y rétablissait. Cependant, j'avais encore des fièvres, des terreurs, un sommeil agité d'horribles cauchemars. A plusieurs reprises, cette appréhension m'est revenue : « Si je parlais en rêvant ! » Mathias, non moins affectueux, me semblait plus grave et parfois même inquiet, presque sombre. On eût dit qu'il cherchait quelque chose... ou quelqu'un. Une nuit, me réveillant en sursaut, je le trouvai à mon chevet, penché vers moi, comme épiant mon sommeil. Il me regardait, il m'avait écouté... « Qu'ai-je dit ? » lui demandai-je.

» — Rien ! me dit-il, des divagations, des bêtises ! Il s'efforçait de sourire... Quelques mois plus tard, la veille de ma fête, il arriva plus tôt que de coutume... Il me surprit... Je ne l'avais pas entendu venir... Nous étions seuls...

» — Chère femme, dit-il, devine le cadeau que je t'apporte ? C'est ce que tu regrettais le plus au monde...

» — Quoi donc ? murmurai-je avec une secrète alarme.

Et lui, d'un air de pardon, avec toute la bonté de son cœur sur le visage et dans la voix :

— Je sais tout... ne t'émeus pas... Oui, tu as parlé pendant ton sommeil... Tu m'as dit le jour, l'heure, et tout d'abord le nom de l'infâme... Mais ne tremble donc pas ; vois, je suis satisfait, je l'ai tué !... Quant à l'enfant... ton enfant... ce n'était pas sa faute, et je suis allé le reprendre là-bas, c'est là mon bouquet de fête, pauvre mère... c'est ma surprise !... Il est dans la pièce à côté. Veux-tu que je l'appelle ?

» Déjà je tombais à ses pieds, toute palpitante de reconnaissance et de joie... Il ouvrit une porte. — Hé ! Léonard !... Un petit garçon m'apparut... Il le poussait dans mes bras : — Tiens, voilà ton fils !... Et moi, me rejetant en arrière : — Un fils ! mais... mais non !... C'était une fille !

. . . . . .

A ce dernier mot, Philibert Khun se redressa tout à coup.

— Plus de doute, conclut-il avec l'accent de la foi, c'est bien lui ! c'est bien elle !

— Elle ! qui ?

— Je vous répondrai tout à l'heure. Achevez ! Mais que ce préambule reste entre nous ! Vos enfants doivent l'ignorer... Le père du second comme du premier, c'est votre mari. C'est la misère, résultant de l'injuste proscription qui vous séparait, c'est la misère seule qui vous avait contrainte, en son absence, à l'abandon du nouveau-né dont il ignorait même le sexe... Ce secret, qui jetterait une ombre sur l'avenir, je l'efface même de ma mémoire... Il doit mourir entre nous... et comme nous étions seuls ici, tous les deux, comme personne n'a pu nous entendre...

Il avait écarté les portières du salon, il en rouvrait la porte.

— Que faites-vous ? lui demanda Mme Bazin, qui n'avait pas bougé de place.

— Je m'en assure, répondit-il évasivement.

Il disparut un instant, fit un signe à Léonard, à Fernande, pour qu'ils se rapprochassent, et leur enjoignit d'écouter à leur tour.

Quand il revint vers la mère, celle-ci n'avait rien entendu, elle ne soupçonnait rien de ce qui s'était passé derrière les rideaux.

L'ami Philibert se rassit auprès d'elle et, lui prenant les deux mains qu'il serra dans les siennes :

— Résumons-nous, dit-il affectueusement, c'était une petite fille que vous aviez dû confier momentanément à l'hospice en raison du dénûment où vous laissait l'exil de votre mari. A son retour, quand il alla réclamer cet enfant, encore inconnu de lui, ce fut Léonard qu'on lui rendit et qu'il vous rapporta... Voici les faits expliqués... simplifiés... Après ?

« Messieurs,

» Je vous remercie de vos témoignages de sympathie. Vous n'attendez pas de moi de vaines protestations contre la mesure qui me frappe.

» Le régime actuel est condamné à proscrire par son impuissance à gouverner.

» Je ne me plains ni ne m'étonne. Je sais même gré à la République d'avoir assez différé ses violences pour que j'aie pu servir comme soldat dans les rangs de l'armée française.

» L'exil n'ébranlera pas ma foi dans notre cause ; il ne m'empêchera pas d'y dévouer ma vie.

» Malgré l'éloignement, malgré toutes les injustices et toutes les amertumes, je resterai fidèle aux principes de l'Empire tels que les ont conçus Napoléon Ier et Napoléon III, tels que les ont appliqués le Prince dont vous avez avec moi admiré l'héroïsme et dont je pleure la mort.

» Ces principes sont les vôtres, ils ont été consacrés par les votes populaires. Aujourd'hui, comme au commencement du siècle, ils signifient : Souveraineté de la nation, stabilité et fermeté du pouvoir, égalité des droits, respect des croyances religieuses, paix entre citoyens, démocratie organisée.

» Ayons bon courage, messieurs. Le peuple a déjà montré par d'éclatants exemples que les décisions des assemblées et les lois de bannissement ne l'arrêtent pas lorsqu'il est résolu à faire prévaloir sa volonté. Je compte sur lui pour me rouvrir les portes de la France.

» Vienne l'heure de grandes crises, Dieu aidant, je ne faillirai pas aux devoirs que me tracera le patriotisme et que m'impose mon nom.

» Au revoir, messieurs. »

Une fois la réception terminée, le prince Victor a procédé aux derniers préparatifs du départ.

A cinq heures et demie précises, le prince quittait son appartement de la rue de Monceau.

Plusieurs milliers de personnes rangées le long des trottoirs, attendaient le départ du prince.

Le prince est monté en voiture avec le duc de Padoue qui s'est placé à sa gauche.

Les chapeaux s'agitent alors sur son passage, et différents cris sont poussés. Deux arrestations ont été faites dans la foule. A six heures moins cinq minutes, on arrivait à la gare du Nord. Plus de deux mille personnes stationnaient aux abords de la rue de Dunkerque et dans la salle d'attente.

De nombreuses brigades d'agents ayant à leur tête les inspecteurs Honnorat, Brocheton et Busigny, faisaient circuler la foule qui paraissait assez agitée.

Quand la voiture du prince arrive, la foule se précipite, et des cris de : « Vive l'Empereur ! » et de « Vive le prince Victor ! » retentissent. Les personnes qui entourent la voiture lèvent et agitent leurs chapeaux en poussant des acclamations.

Un grand nombre de personnes stationnent sur le quai d'embarquement. A 6 h. 20 le train part.

Le prince, debout sur la passerelle qui relie les deux compartiments, salue en inclinant légèrement la tête.

Trois des personnes ayant crié : « Vive Victor ! » ont été emmenées au poste. Ce sont MM. Binder, Busson-Billault et Gombette.

Réclamés par M. Duchêne, député, ils ont été immédiatement relâchés.

—

Le *Gaulois* publie une dépêche annonçant l'arrivée du prince Victor à Bruxelles.

Le voyage s'est effectué sans incident.

Le train est arrivé à minuit moins dix en gare de Bruxelles. Malgré l'heure avancée, deux cents personnes se sont portées au-devant du prince Victor.

Le prince est monté dans un coupé à deux chevaux. Une double haie de curieux stationnaient sur les trottoirs. Les assistants se sont découverts au passage du prince.

La proscription et les journaux

—

Voici comment un certain nombre de journaux apprécient le vote définitif de la loi d'expulsion :

Le *Moniteur universel*. — L'avenir de la France se confond désormais avec le retour de la Monarchie constitutionnelle.

Le *Soleil*. — La Révolution entre par une porte pendant que les Princes sortent par l'autre, et il y a même là une coïncidence qui n'échappera pas aux honnêtes gens.

Le *Figaro*.—De quel nom s'appelle notre avenir ? Personne ne le sait ; ce qu'on peut affirmer, c'est que l'exil est la pépinière des Rois comme des Empereurs.

Le *Gaulois*. — La République a fait tomber le dernier bandeau qui pouvait encore boucher les yeux à quelques honnêtes gens, et le vide se fera de plus en plus autour d'elle. Elle va se voir mise en quarantaine dans le pays qu'elle est censée gouverner.

L'*Autorité*. — C'est fait comme nous l'avions prévu, le Sénat s'est incliné lâchement, et après un semblant de résistance qui rehausse singulièrement son infamie finale, il a voté l'exil des Princes.

La *République française* répète pour son compte les mensonges oratoires de M. de Freycinet :

« La France républicaine, dit-elle, repousse également les fauteurs d'anarchie et les fauteurs de monarchie. »

Le *Petit Journal*. — La grande masse des travailleurs a assisté sans grande passion aux débats de la Chambre et du Sénat ; l'expulsion, mesure violente, ne lui paraît pas justifiée ; l'avenir nous apprendra à quel point cette grave mesure est politique ou imprudente.

Le *Rappel*. — Les deux majorités républicaines qui ont voté l'expulsion croient que c'est à la République qu'elle fera du bien. Nous serons heureux si l'avenir, que nous avons vu autrement, nous donne tort.

La *Justice*. — Il reste à tirer la signification politique de ce vote. Ce serait une erreur de croire que les adversaires du projet n'ont pas dit des choses sensées. Maintenant que la bataille est finie, il me revient quelques arguments du discours si éloquent prononcé par M. Bardoux. Celui-ci entre autres : l'expulsion des Princes n'est pas une solution pour les difficultés qui nous pressent.

Le *Radical* parle ainsi par la plume de M. Henry Maret :

« Ainsi, il suffira du premier étourneau venu, qui présentera une question sous un certain jour, pour que les républicains les plus éclairés se disent, comme ils le font en ce moment : « Il est bien regrettable » qu'on nous force à faire une sottise, mais » on nous interroge de telle façon, que » que nous ne pouvons pas répondre autrement qu'on ne le veut. »

Mais on lit dans la colonne suivante :

« Les princes seront hors de France demain. Demain, le Parlement doit se mettre au travail.

» Et son premier devoir, c'est d'exiger sans retard du Gouvernement, après l'expulsion de nos administrations, des milliers de fonctionnaires qui y défendent sans cesse l'idée monarchique. »

Le *Cri du Peuple* s'en prend à M. de Freycinet et lui déclare que la question se pose entre la classe dirigeante et la Révolution sociale.

Le *National*. — Les chances des princes ne sont faites que des fautes de la République. Si ces fautes prenaient un caractère intolérable, ce n'est pas parce que les Princes seraient de l'autre côté de la frontière que le pays hésiterait à devenir monarchiste.

L'*Intransigeant* y voit, avant tout, « la soumission du Sénat » et l'échec des opportunistes qui avaient espéré faire tomber M. de Freycinet sur cette question :

« Le Sénat, dit-il, a voté de trac et à la force du poignet. Ces excellents pères conscrits, qui sont encore plus prudents que jurisprudents, ont compris que leur propre expulsion des salles du Luxembourg était subordonnée à celle des princes ; et comme ils tiennent encore plus à leurs neuf mille livres tournois qu'à la branche cadette, ils se sont décidés à sacrifier Philippe VII sur l'autel de leur intérêt.

» Cette affaire des Princes a été lancée dans les roues du coupé de M. de Freycinet par la faction Brisson et Ferry, dans l'espoir d'embarrasser le président du Conseil et de le perdre dans l'esprit de la Droite, s'il opinait pour l'expulsion, ou dans l'esprit de la Gauche, s'il se prononçait contre toute mesure de salut public. Les conspirateurs comptaient ainsi compromettre à jamais sa candidature à la présidence de la République, fonction au moins aussi lucrative qu'honorifique, que guignent à la fois l'aliéné Ferry et l'austère Brisson.

» Nous ignorons si les prétendants seront moins dangereux à Mons, qui est à 3 heures 1/2 de Paris, qu'à Eu, qui en est à 4 heures 1/4 ; mais nous ne sommes pas précisément fâché de voir les machinations de Brisson et de Ferry leur retomber ainsi sur le nez. »

—

Espérons, maintenant, écrit M. Delbarre dans le *Journal de la Vienne*, que l'on ne nous reparlera plus du rôle pondérateur du Sénat et qu'on n'aura plus davantage la naïveté de croire qu'il saurait résister aux nouveaux actes de tyrannie et d'infamie que la majorité de la Chambre s'apprête à commettre.

M. de Freycinet va donc pouvoir montrer comment un gentilhomme, devenu républicain par ambition, sait tenir les serments de fidélité dont il fut si prodigue jadis envers le régime déchu. Un honnête bourgeois, ou un simple ouvrier se croirait déshonoré à la pensée qu'on pourrait le soupçonner d'une semblable trahison ; mais M. de Freycinet a les idées plus larges et moins terre à terre, et l'éclat du ruban rouge que l'Impératrice Régente attacha jadis à sa boutonnière ne sera pas éclipsé par la rougeur de son front. M. de Freycinet est républicain et républicain opportuniste par surcroît, il lui est permis de n'avoir plus ni conscience ni pudeur.

Expulsez donc, expulsez tant qu'il vous plaira, vous ne retarderez pas d'une seconde votre expulsion à vous-même. Celle-là c'est le peuple qui s'en chargera ; et, comme le peuple, quand il s'y met, ne fait pas les choses à demi, vous pouvez être convaincu qu'elle sera radicale.

Vous avez renvoyé les Princes, c'est une bêtise de plus que vous avez commise ; celle-là, vous pouvez le croire, est une des plus corsées que vous possédiez à votre actif. Vous vous imaginez peut-être que vos partisans, ceux qui ont encore la bonhomie de croire en vous, vous applaudiront ? Ceux qui n'ont rien à perdre ou qui briguent vos faveurs, peut-être ; mais ceux qui possèdent et qui travaillent, non !

Ceux-là vous diront qu'ils aimeraient bien mieux que vous eussiez laissé les Princes tranquilles pour vous occuper de l'industrie et de l'agriculture qui agonisent pour alléger leurs charges qu'ils n'ont plus la force de supporter.

Chronique générale.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a reçu les préfets de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Landes, de la Gironde, de la Lozère et de Loir-et-Cher.

Ceux de l'Indre, des Landes, de la Loire notamment, n'ont pas dissimulé au ministre de l'intérieur le mauvais effet produit dans leurs départements par la loi d'expulsion.

***

Nous lisons dans le *Figaro* :

« M. le comte de Bonneval, colonel du 12e chasseurs à Rouen, vient de donner sa démission. Il a réuni mardi, au quartier, tous les officiers et sous-officiers du régiment pour les remercier de leur concours et les féliciter. Puis il leur a annoncé son prochain départ, avec une émotion partagée par ses anciens compagnons d'armes.

» Après le brillant carrousel de la veille, la démission du colonel de Bonneval, un des officiers les plus distingués de l'armée, est diversement commentée à Rouen où le comte de Bonneval était estimé de tous. »

Les journaux arrivés ce matin disent :

« Le colonel de Bonneval, du 12e chasseurs à cheval, à Rouen, n'a pas donné sa démission, comme on l'a annoncé, mais a obtenu sa mise à la retraite pour raisons personnelles. »

« Raisons *personnelles* ! » c'est ce que nous croyons en effet.

On sait que le 12e régiment de chasseurs à cheval est l'ancien régiment du duc de Chartres.

***

L'expulsion des princes a produit une pression de dégoût à l'étranger.

On annonce que M. Foucher de Careil, ambassadeur à Vienne, vient de donner sa démission.

M. Waddington a écrit à ses amis que Gladstone avait trouvé cette mesure absolument infamante. Aussi notre ambassadeur s'est-il bien gardé de venir donner l'appui de son vote au ministère.

M. le général Billot a dû, lui aussi, s'abstenir. On a fait entendre à M. Billot que s'il votait l'exil, le Czar ne l'accepterait pas comme ambassadeur. M. Billot s'est sagement dispensé de participer au scrutin.

M. Faidherbe a eu moins de pudeur. Cet ancien protégé de l'Empire, ce général qui adressait au prince Jérôme des lettres passablement adulatrices, s'est fait transporter au Sénat pour voter le bannissement de son ancien patron. Quelle triste engeance que ces jacobins !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24

Les hauts cours se maintiennent sur un bon pied. La clôture se fait à 83.12 sur le 3 0/0 perpétuel et à 110.57 sur le 4 1/2 0/0.

Actuellement l'épargne n'a le choix qu'entre un très petit nombre de valeurs, et on peut mettre au premier rang de celles qu'elle préfère, les obligations foncières et communales à lots dont les cours ne cessent de s'améliorer. On cote sur l'ancien Crédit Foncier 1,385.

L'action de la Société Générale a des transactions suivies à 456 et 457.

L'action de la Banque d'Escompte continue à 476, toute la hausse acquise. On s'attend à de hauts cours.

C'est aujourd'hui que la Chambre nomme la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande d'autorisation formée par la compagnie de Panama pour l'émission d'obligations à lots. L'action est à 447.

Les demandes se succèdent en polices pour la AB de l'Assurance Financière pour dots temporaires de capitaux.

Les actions de nos compagnies de Chemins de fer sont bien tenues. On cote sur les actions des grands réseaux de 392 à 400.

La confidence, écoutée désormais par les deux autres auditeurs invisibles, et que venaient de mettre au courant ces derniers mots, reprit ainsi :

— Mon pauvre Bazin commença par rire de ce qui m'a tant fait pleurer. « Ah ! par exemple, dit-il, voilà qui s'appelle ne pas avoir de chance ! — Ces messieurs se seront trompés... ils reconnaîtront leur erreur. J'y retourne, femme — attends-moi ! » — Il était déjà reparti, oubliant le petit garçon, tout chagriné d'un pareil accueil. Je le consolai de mon mieux. Il était charmant... Pauvre mignon ! Jamais encore peut-être on ne l'avait caressé... Quand Bazin reparut, l'altération de ses traits me frappa... Il était consterné... Je pressentis un malheur ! « Eh bien ! quoi ? quoi donc ? lui demandais-je. » — « Il n'en reste plus d'autre à rendre que celui-ci ! » répondit-il en désignant l'enfant que je reposais à terre. — Mais ma fille ? — Ah ! voilà... j'avais pourtant la date... le 31 mars, n'est-ce pas ? — Oui ! mais la dernière heure... la dernière minute... Oh ! je crois entendre encore sonner minuit !

— Entre onze heures et minuit, conclut-il, on n'a trouvé dans le tour que des garçons... Calme-toi, Madeleine ! On fera des recherches... Nous irons ensemble, et demain matin... Tu t'expliqueras... Tu retrouveras ta fille !

Madeleine, après une nouvelle pause, continua d'une voix de plus en plus émue :

— Hélas ! toutes les recherches furent vaines !... J'avais raconté l'intervention de cette inconnue, qui, pendant que je perdais connaissance, s'était emparée de mon enfant, comme pour la déposer dans le tour... Le directeur parut frappé de ce détail... il réfléchissait... « Une substitution, probablement !... dit-il ; mais dans quel intérêt ?... Dans quelle famille riche ou noble a-t-on voulu faire disparaître un héritier ?... C'est un indice... Ne désespérez pas... Nous poursuivrons l'enquête. » Elle n'aboutit qu'à me démontrer que ma fille était perdue pour toujours !... Le petit Léonard, cependant, était resté à la maison... Qu'en faire ?... « Gardons-le ! dit Bazin ; ce n'est pas le hasard, c'est Dieu qui nous l'impose... et qui sait ? peut-être s'en servira-t-il un jour pour te faire retrouver l'autre !... » L'autre !... Oh ! comme je l'ai pleurée, appelée ! Je l'appelle et je l'attends encore !... Ne me reprochiez-vous pas ma préférence pour Guillaume ! Comprenez-vous maintenant ?

» Je crois m'être conduite envers Léonard comme une mère. Il m'en a dignement récompensée... Mais ce n'est pas mon fils ! Si j'ai plus tard adopté Francine, si j'ai souvent répété que je voudrais avoir une fille... c'est que j'en ai une quelque part, je ne sais où, de mon sang, de mes entrailles, et que je ne la connaîtrai, que je ne l'embrasserai jamais !...

(*A suivre.*)

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 19 juin 1886

(Suite et fin)

FÊTES PUBLIQUES

Cette section est réduite de 1,000 fr., soit 5,000 fr. Il est inconstestable que c'est insuffisant, mais il faut équilibrer le budget.

Le chapitre Ier, « Dépenses ordinaires », est épuisé ; le Maire passe au chapitre des dépenses extraordinaires, qui ne soulève aucune objection.

Suivant les prévisions du Maire, les recettes devaient atteindre ... 440.382 f. 92
et les dépenses ordinaires et extraordinaires..... 440.245 84

Ce qui devrait donner un boni de..... 137 f. 08

Mais il n'y faut plus compter, nous sommes en déficit. Heureusement que M. Renou a indiqué à M. le Maire que, pour y obvier, il suffisait d'élever les prévisions de la recette.

M. Milon demande la parole pour signaler la situation intéressante du professeur de gymnastique, il demande pour lui une gratification de 100 francs.

Le Maire a l'intention de créer une société de gymnastique, et la position de ce professeur sera sensiblement améliorée.

Cette idée est chaudement appuyée, et va être mise à l'étude.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil est appelé à approuver le compte administratif et le budget des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du Collège, etc.

A cette occasion, M. Vinsonneau demande à être autorisé à accepter le bail de la maison Saligoac, plus à proximité du collège pour recevoir les cours des petits. Le Conseil rejette la clause de 3, 6 ou 9 ans, pour la période ferme de 9 années, et désire que le Maire obtienne en outre du propriétaire une promesse de vente. M. Vinsonneau pense que M. Busson serait disposé à accéder à ce désir.

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspecteur d'académie qui demande à la Ville de prendre des dispositions pour la création au collège de filles d'une cinquième année d'études. Avec ce nouveau cours, l'organisation de cet établissement sera définitive ; mais il faut un professeur spécial, soit une dépense de 2,000 fr. et pour la Ville un minimum de 1,250 fr.

La commission considère qu'il n'y a pas lieu pour cette année de donner suite à cette demande, le cours de quatrième année ne comprenant que trois élèves.

M. Milon. — Mais on s'expose à les chasser et à ce qu'elles aillent compléter leur instruction au loin.

M. Vinsonneau espère qu'on pourra les garder, en leur faisant faire leur cinquième année avec le même personnel.

— Une fois dans cette voie, dit M. Renou, le Conseil académique vous forcera la main.

M. Boisson ne pense pas que l'on doive désespérer du collège pour refus de cette création de cinquième année.

Le Maire. — Rien ne presse ; mais il nous faut quand même voter 1,250 fr. pour une maîtresse supplémentaire de hautes études mathématiques et physiques.

C'est un terme moyen pour arriver à 2,000 fr., et l'écart avec ce chiffre n'est pas assez élevé pour que nous reculions devant la cinquième année d'études réclamée par l'Université.

L'ensemble du Conseil s'oppose à cette aggravation de charges ; M. Milon voit avec peine que trois élèves soient dans l'obligation de quitter Saumur.

Le Maire a pouvoir de traiter avec l'inspecteur pour ouvrir le cours de cinquième année avec le même personnel ; mais si ses démarches sont sans résultat, il soumettra de nouveau la question au Conseil.

Dans ces conditions, l'Inspecteur d'Académie ne peut manquer de tenir la main à ce que le déficit du budget ne s'augmente encore de 2,000 fr.

Le Conseil est invité à l'achat de mobilier, à quelques modifications de chiffres dans le prix de la pension ; pour une demoiselle Gaédon, de Beaufort, il est fait une faveur exceptionnelle : sa pension ne sera que de 400 fr. au lieu de 600.

Le Conseil trouve que c'est un mauvais précédent. C'est une bourse pour une enfant étrangère, pas autre chose. — Est-elle la seule dans cette condition ?

Le Conseil prend une délibération pour demander à l'Etat une série de modèles en plâtre. On est plein d'espoir que la demande soit favorablement accueillie.

La fête du 14 juillet comprendra, comme par le passé : salve d'artillerie à 6 heures du matin, distribution aux indigents, revue de la garnison, du bataillon scolaire, régates sur la Loire, concert dans le Square et feu d'artifice.

La ville est autorisée à acheter un drapeau de grand modèle.

Pour les courses, même programme aussi que les années précédentes : concert au Square, feu d'artifice le troisième jour et représentation théâtrale les trois jours. On sait que, l'an dernier, aucune troupe n'ayant voulu courir les risques de venir à Saumur, le théâtre resta portes closes pendant nos fêtes hippiques.

Cette année, la Ville aura un nouveau motif de fêtes à l'occasion de l'inauguration de la ligne de Paris à Bordeaux par Château-du-Loir et Saumur.

M. Baïhaut, ministre des travaux publics, viendra, et M. Vinsonneau se proposerait de le retenir dans sa ville et de lui offrir un banquet par souscription. A l'aller, il n'a aucun espoir de modifier le programme arrêté et publié, mais au retour il espère que M. le ministre se rendra à son désir et séjournera dans nos murs.

Le Conseil donne à M. Vinsonneau toute latitude pour mener à bien cette négociation.

M. Coutard voudrait qu'il fût créé des urinoirs en ville. Nos administrateurs, qui ont ressenti ce même besoin, y ont songé. Ils ont acheté des modèles perfectionnés. Les premiers seront établis à l'extrémité nord du pont Cessart.

M. Langlois demande au Conseil de faire examiner par une commission spéciale si les cours professionnels du collège ne peuvent être ouverts aux élèves des écoles communales.

La question est délicate. L'administration n'a pas trouvé grand empressement de la part des parents à profiter des bourses du collège. Cela tient à la bonne direction de nos écoles communales, et est le plus bel éloge des directeurs.

M. Hubert signale l'encombrement qui peut résulter au collège de cette innovation. En outre, comment distinguer les élèves du collège et ceux des écoles primaires ? Il peut y avoir des difficultés.

— Cependant, dit M. le Maire, il ne faut pas que nous donnions prise à la critique assez répandue, et peut-être quelque peu fondée, que nous négligeons les enfants des écoles primaires.

M. Peton veut bien se charger de représenter la ville de Saumur au congrès de Bordeaux, où seront étudiées toutes les questions d'enseignement primaire, secondaire et professionnel.

Le Conseil nomme une commission de cinq membres, chargée de l'étude de la proposition Langlois. Les commissaires sont : MM. Langlois, Hubert, Renou, Milon et Boisson.

Il est onze heures moins le quart ; le Conseil donne des marques évidentes de lassitude. Cependant M. le Maire avait d'autres communications à faire ; mais, en présence de la fatigue générale, il ajourne à une prochaine réunion et lève la séance.

SQUARE DU THÉATRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 27 juin 1886, de 8 heures à 9 heures du soir.

Programme.

1° Allegro militaire..... Blin.
2° *Le Camp du Drap d'or* (ouverture)..... Buot.
3° Air varié pour saxophone, baryton, clarinette et piston... Goichon.
4° *Marie-Thérèse*, valse..... Pirouelle.
5° *Sous les quinconces* (fantaisie), solis de clarinette, bugle et saxophone..... Buot.
6° *Belle Étoile*, polka pour piston. Blancheteau.

Le Chef de musique,
Goubeault.

THÉATRE DE SAUMUR.

Après la représentation de la *Doctoresse*, si admirablement interprétée avant-hier par Mlle Marie Kolb et les autres excellents artistes de la tournée Simon, voici que l'on nous annonce, pour très prochainement, une représentation de : *Un Parisien*, la comédie nouvelle de M. Edmond Gondinet, jouée à la Comédie-Française. Cette pièce est montée avec le plus grand soin par la troupe parisienne chargée de la représenter en province. Parmi les artistes spécialement engagés figurent en première ligne Mlle Marie Roger, de l'Ambigu, Mlle Gabrielle Lanié, enfin le directeur de la tournée, M. Georges Harmant, de l'Odéon, chargé du rôle du Parisien créé par Coquelin aîné.

Nous publierons le programme complet.

M. Le Roux, ancien sous-officier, est nommé receveur-buraliste à Saint-Clément-des-Levées.

Neuillé. — Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier chez le nommé Vendredy, demeurant aux Jouannaux, commune de Neuillé. Vers 3 heures, Vendredy, qui travaillait non loin de sa maison, entendit crier au feu et aperçut les flammes qui sortaient de son grenier. Des secours arrivèrent immédiatement et une heure 1/2 de travail suffirent pour éteindre ce commencement d'incendie. On présume que la chaleur d'une cheminée aurait fait enflammer des bottes de paille qui s'y trouvaient adossées. Les pertes sont couvertes par une assurance.

UN ENFANT ÉCRASÉ SOUS UNE CHARRETTE.

Une imprudence qu'on ne saurait trop déplorer vient d'être la cause d'un funeste accident au hameau de Souche, commune d'Ambillou, canton de Gennes.

Un sieur Henri Lamoureux, cultivateur, ayant besoin d'aller chercher du vert dans les champs, partit, mercredi dernier, vers 7 heures du matin, après avoir attelé ses deux bœufs à la charrette. Comme il allait à travers champs, il dit à son jeune fils Henri, âgé de 9 ans, auquel il confia imprudemment l'attelage, d'aller le rejoindre dans un endroit désigné en suivant un chemin qu'il lui indiqua.

Le jeune garçon, monté dans la charrette, arrivait bientôt au but, où le père l'y attendait ; il en était à une cinquantaine de mètres. Malheureusement le chemin se trouvait défoncé, et les bœufs, se tournant légèrement pour manger un peu d'orge, firent verser le véhicule. Le pauvre petit fut précipité à terre, et les côtés de la charrette vinrent lui écraser la tête.

Le père, témoin ce cette catastrophe, se jeta à son secours ; mais, quand il prit le malheureux enfant dans ses bras, celui-ci rendait son dernier soupir.

Angers.

Dimanche 27 et lundi 28 juin, courses d'Angers, sur l'hippodrome d'Eventard.

Le général Deffis, sénateur, commandant la subdivision d'Angers, n'a pas pris part au vote sur la loi d'expulsion des Princes.

C'est une coutume chère à beaucoup de gens d'aller « entre cinq et six » prendre « un léger apéritif ». Mais les boissons dites apéritives, et qui consistent le plus souvent en un extrait d'absinthe ou de végétal amer, ont-elles réellement les vertus qu'on leur prête ? Là est la question.

Un jeune médecin russe des plus distingués, le docteur Chelstsof, vient d'entreprendre à ce sujet une série de recherches intéressantes, d'où il résulte que, loin de stimuler réellement l'appétit, ces boissons ont le grave inconvénient d'émousser l'activité des organes de la digestion et de diminuer la sécrétion du suc gastrique.

Avis aux buveurs ! Ils ne pourront même plus invoquer pour prétexte le besoin de « s'ouvrir » l'appétit.

Les simples

Comment les nommer toutes ? il y en a d'apéritives, d'astringentes, d'émollientes, de diurétiques, de béchiques, qui facilitent la toux, de céphaliques qui calment les maux de tête ; il y en a de carminatives et de fébrifuges, de purgatives et de vomitives, d'antiscorbutiques et de vulnéraires, de stomachiques, de spléniques et de maturatives.

Voici la *sauge* aromatique que vous connaissez, et dont les vertus toniques fortifient les estomacs délabrés, calment les affections nerveuses.

Voici les pâles et douces *véroniques*, aux fleurs bleues, employées contre les irritations de la poitrine ;

La *valériane*, qui s'emploie contre les maladies nerveuses et intermittentes ;

L'*épine vinette*, qui calme les fièvres inflammatoires et combat l'angine.

Voici le *lierre terrestre*, si efficace contre les affections de poitrine ;

La *pensée sauvage*, qui est un précieux émétique ;

La *moutarde des champs*, qui prodigue ses vertus antiscorbutiques ;

La *moutarde noire*, sinapisme énergique qui combat victorieusement l'apoplexie ;

La *mélisse*, dont l'eau calmante est sans rivale ;

L'*armoise*, aux propriétés toniques ;

Le *sureau*, ce précieux sudorifique.

La *violette* donne une tisane adoucissante aux poitrines fatiguées.

La *bourrache* aux fleurs bleues tachées de rose, calme les toux opiniâtres des malheureux poitrinaires.

Dans les maladies des yeux, on emploie le *plantain* aux larges feuilles, et le *bluet* des champs qui a reçu en échange de ses services le nom pittoresque de *casse-lunettes*.

Le *coquelicot* se distingue par des qualités pectorales.

Le *muguet blanc* est employé contre les palpitations du cœur, avec les jolies fleurs lilas des *mauves*, qui ont leur place marquée et comme sacrée dans un coin choisi des jardins.

E. Possien.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Baisse de Prix de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq.	0.90 c.	hors ville	0.80
Gobelins....	— 1.00	—	0.90
A trous.....	— 1.10	—	1.00
Fie Fournès..	— 1.10	—	1.00
Nubienne...	— 1.15	—	1.00

Théâtre de Saumur

Très-prochainement,

Représentation extraordinaire

Donnée par la troupe parisienne des Tournées Artistiques, sous la direction de M. Georges HARMANT

UNE SEULE REPRÉSENTATION

UN PARISIEN

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Edmond Gondinet,

Représentée à Paris, pour la première fois, le 28 janvier 1886, au Théâtre-Français.

Le spectacle commencera par :

La Cravate Blanche

Comédie en 1 acte, de M. Edmond Gondinet.

Librairie ABEL PILON, *rue de Fleurus, 33, PARIS*

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — *ENVOI FRANCO des CATALOGUES*

INJECTION BROU

ZINCO-SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS

La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.

Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.

J. FERRÉ. Phen, 102, rue Richelieu, PARIS

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche

Hâle et Irritations.

2 fr. 50 le Flacon et 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

A Saumur, M. Machet, 1, rue Saint-Jean.

Paul GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,
et de Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière,

D'une Maison

ET DE DIVERS

MORCEAUX DE TERRE

Situés commune de Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué la-Fontaine, le **dimanche 25 juillet** *1886, à midi.*

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente, aux enchères publiques, de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Massou, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du trente avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et transcrit;

Et aux requête, poursuite et diligence de : 1° Mme Françoise-Anne Boussinot, propriétaire, veuve de M. Augustin Lieutaud, demeurant ville d'Angers; 2° Mme Louise-Emilie Jeanne Boussinot, épouse assistée et autorisée de M. Paul-Henri Lacombe, propriétaire, avec lequel elle demeure à Angers, rue Saint-Evroult, et de celui-ci pour assister et autoriser son épouse;

« Ladite dame Lacombe, aux droits » de M. Louis Boussinot et dame » Eugénie-Delphine Moreau, son » épouse, ses père et mère, décédés. »

Saisissants, ayant pour avoué Me Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de M. François Catroux, cultivateur, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de Mme Jeanne Grolleau, épouse assistée, autorisée du sieur Catroux, sus-nommé, demeurant ensemble à Doué,

Parties saisies, ayant également Me Beaurepaire pour avoué,

Il sera procédé, le dimanche vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, en l'étude et par le ministère de Me Tessier, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Doué.

1er Lot.

Une maison, située ville de Doué, au lieu dit les Quatre-Vents, comprenant trois chambres, actuellement occupées par le sieur Catroux-Grolleau, grenier au-dessus, grange, deux autres chambres d'habitation occupées par le sieur André Perrault, grenier au-dessus, écurie au bout de ces chambres, fenil au-dessus, hangar, puits à eau, toit à porcs, toit à volailles, cour au milieu de ces bâtiments, portail, jardin, cave, pressoir dans cette cave garnie de ses ustensiles, terrain joignant le mur du jardin dans lequel ouvre le jet du pressoir et qui est coupé en deux par un sentier;

Le tout joignant au nord la rue des Quatre-Vents, au couchant Nau-Girard et autres, au levant Clée, sentier entre, au midi Caillet-Véger.

Ces bâtiments, jardin et terrain, sont compris au plan cadastral sous la section E, nos 21, 21, 22, 29 et 31, et sous la section F, n° 13, pour une contenance de quarante-cinq ares trente centiares.

Sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs, ci..... 3.500

2e Lot.

Une pièce de terre, située au Grand-Ormeau, contenant un hectare un are et joignant au levant M. Fischer, au couchant Guitton-Lemardelay et ses et enfants, MM. Guionis frères.

Sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci........ 1.800

3e Lot.

Un morceau de terre, situé à la Ricasselle, contenant dix-sept ares soixante centiares, et joignant au midi Chauveau-Gatceau, au nord Trouillard, au levant MM. Guionis frères, au couchant Langevin.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci............ 500

4e Lot.

Un morceau de terre, situé aux Petites-Murailles, contenant trente-cinq ares vingt centiares, et joignant au midi Pierre Deshaies et autres, au nord Caillé, au levant un sentier, au couchant Martin-Routiou.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci............ 800

Total des mises à prix : six mille six cents francs, ci..... 6.600

Faculté a été accordée au notaire par le jugement sus-relaté de réunir ou subdiviser les lots ci-dessus comme il le jugera convenable, sans toutefois changer les mises à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me Beaurepaire, avoué poursuivant;

2° A Me Tessier, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges;

3° A M. Senente, expert à Doué-la-Fontaine.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 6 juillet, à 2 heures,

En l'étude de Me BRAC, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Haute-St-Pierre, 37, reconstruite depuis peu d'années,

Elevée sur caves d'un rez-de-chaussée et 2 étages; greniers; eaux de la Loire à tous les étages; porche donnant accès à de très grandes caves louées à sept locataires étrangers à la maison.

Revenu : 700 francs.
Mise à prix : 8,000 francs.

Cette maison appartient à Mme Piéron et autres.

S'adresser à Me Brac, notaire.

Étude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Allonnes, en l'étude dudit Me Denieau, le DIMANCHE 27 JUIN 1886, à midi,

Divers bois en exploitation

OU EXPLOITÉS

Notamment :

Billes de cormier, madriers et panneaux de cormier et noyer, pieux de châtaignier, barreaux pour planchers, bois de corde, 4 chênes dont deux abattus, chevrons de bois blanc, soliveaux et voliges, etc., etc.

Le tout en divers endroits, sur les communes d'Allonnes et la Breille, et dépendant de la succession de M. le docteur Fouceau.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me Denieau. (474)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par MM. Offray et Percher.

S'adresser à M. Proust, rue de la Tonnelle. (424)

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 27 JUIN 1886, à une heure du soir, dans une maison située à Brézé,

Il sera vendu :

Bois de lits, couettes, matelas, lits de domestique, lits de sangle, laine brute, armoires, bureaux, consoles, chaises, vieux fauteuils, tables, batterie de cuisine en cuivre, une carriole et un cabriolet.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. Menier-Guébet, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A VENDRE

CHEVAL de forte taille, [illegible] de 8 ans, et **voiture de voyageur.**

S'adresser à M. G. Girard, [illegible] rue Saint Jean, Saumur. [illegible]

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 8, Boulevart Montmartre.

Saumur, Imp. P. GODET.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours		
3 %	83 12	83 »	»	»
3 % amortissable	85 97	85 90	»	»
3 % — (nouveau)	82 65	82 55	»	»
4 1/2 %	107 »	106 90	»	»
4 1/2 % (nouveau)	110 55	110 25	»	»
Obligations du Trésor	519 »	518 »	»	»
Banque de France	4170 »	4170 »	»	»
Société Générale	456 25	456 25	»	»
Comptoir d'escompte	1010 »	1010 »	»	»
Crédit Lyonnais	525 »	522 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385 »	1388 75	»	»
Crédit mobilier	205 »	202 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur^e préc^te	Dernier cours		
Est	801 25	801 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1210 »	1210 »	»	»
Midi	1170 »	1171 25	»	»
Nord	1583 75	1582 50	»	»
Orléans	1330 »	1335 »	»	»
Ouest	870 »	865 »	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1430 »	1425 »	»	»
Canal de Suez	2133 75	2125 »	»	»
C. gén. Transatlantique	495 »	498 75	»	»
Russe 5 0/0 1870	102 50	102 75		

Valeurs au comptant	Clôtur^e préc^te	Dernier cours		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 50	528 »	»	»
— 1865, 4 %	528 »	526 50	»	»
— 1869, 3 %	414 25	415 »	»	»
— 1871, 3 %	404 50	405 »	»	»
— 1875, 4 %	» »	517 50	»	»
— 1876, 4 %	518 »	516 50	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	530 »	528 50	»	»
Obligations communales 1879	472 »	471 75	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	473 »	472 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	388 25	390 »	»	»

Valeurs au comptant	Clotur^e précé^te	Dernier cours
Gaz parisien	528 50	527 [illegible]
Est	385 50	385 50
Midi	394 75	395 »
Nord	400 50	401 50
Orléans	396 »	397 »
Ouest	394 »	396 »
Paris-Lyon-Méditerranée	392 »	393 »
Paris-Bourbonnais	392 50	393 50
Canal de Suez	589 »	588 [illegible]

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 18 — matin, omnibus-mixte.
1 — 21 — soir, —
3 — 28 — — rapide.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 42 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 26 — — rapide.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 34 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45
Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55
Brézé	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03
Montreuil	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil	8 17	12 09	6 [illegible]
PortBoulet	8 26	12 18	6 [illegible]
Saumur	9 13	1 25	7 [illegible]

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 21	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 23	2 51	9 55
Arçay	8 37	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 1
Neuville	9 53	4 24	11 27
Poitiers	10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers

	Omn. matin.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	[illegible]
Neuville	6 28	[illegible]
Mirebeau	6 55	[illegible]
Arçay	7 50	[illegible]
Loudun	8 43	[illegible]
Montreuil	9 24	[illegible]

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.